

## Résister à la modulation des services Refuser les chaires Université-Organisme

Le 24 novembre, s'est tenu le CTPU (\*) ignoré par la ministre qui montre ainsi son peu d'attachement aux garanties statutaires des enseignants-chercheurs. Le projet de décret sur lequel le ministère s'est arc-bouté a été très peu amendé au final hormis l'explicitation TP=TD (sans que cette évolution soit intégrée aux dotations en postes et en budget des établissements !) et la mise en perspective d'une instance locale de recours pour la définition des services. Le SNESup-FSU s'est battu avec acharnement pour faire prévaloir les dimensions collégiales, scientifiques, pédagogiques du métier, contre l'explosion des statuts. Il a défendu en vain les fonctions actuelles et le rôle du CNU pour la détermination des promotions et pour les CRCT (\*). Opposé à l'idée d'une contractualisation individuelle entre chaque enseignant-chercheur et le président d'université, il s'est battu article par article contre cette logique de gestion des carrières des collègues qui ignore le pluralisme scientifique et la richesse des disciplines. Au final : 9 contre (7 FSU – 2 Autonomes) ; 5 absentions (SGEN – UNSA) ; 14 pour (administration). FO, absent au moment du vote, s'étant prononcé contre.

(\*) CTPU : Comité Technique Paritaire des Personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut Universitaire.

(\*) CRCT : Congé de Recherche et de Conversion Thématique

### Faut-il payer l'équivalence TP=TD par la modulation des services ?

Cette revendication est déjà ancienne et sa mise en œuvre devrait bénéficier prioritairement aux Maîtres de Conférences en début de carrière qui sont souvent sollicités pour ce mode d'enseignement. On peut donc dans un premier temps s'en réjouir car c'est la seule mesure qui ne soit pas individuelle. Mais dans le contexte de l'autonomie des Universités inscrite dans la loi LRU cette mesure ne « coûte plus rien » au Ministère puisque la masse salariale est maintenant intégrée au budget global de l'établissement et que les critères d'encadrement national ne sont plus de mise. La politique annoncée du gouvernement sur les prochaines années c'est d'abord et avant tout la baisse du nombre de fonctionnaires. Préservé en 2008, l'enseignement supérieur est touché par 900 suppressions de postes en 2009. C'est dire que pour assurer un même volume d'enseignements il y aura moins d'enseignants c'est-à-dire un alourdissement du service moyen et le recours à des intervenants précaires.

### Mobilisation universitaire ?

Ce projet de décret a suscité une vive réaction au niveau national avec notamment la signature massive de la pétition intersyndicale (<http://www.recherche-enseignement-superieur.fr>). Il faut continuer à la signer. Sur l'UM2 la mobilisation fut plus discrète avec une faible participation (une douzaine de personnes) à la réunion d'information que la section SNESup avait organisée le 18 Novembre dernier. De plus notre capacité d'intervention syndicale est limitée dans les Conseils centraux de l'établissement, suite aux résultats des dernières élections (aucun élu au CA, 1 au CEVU et 1 au CS). Nous concentrons nos interventions sur le CTP d'établissement où nous avons notamment veillé à ce que le texte sur les « primes et heures de cours complémentaires » n'ouvre pas la voie à l'application de la modulation des services. Nous ne sommes pas par contre en mesure d'initier des listes pour les élections aux Comité de Direction des Pôles de Formation et de Recherche.

### Les modalités de la résistance à la remise en cause des libertés et des solidarités ?

Au-delà de la participation aux journées d'action nationale, la section SNESup de l'UM2 avance des recommandations concrètes pour résister à l'application de mesures gangrénant insidieusement les solidarités internes aux différentes structures collectives, départements

d'enseignement et de recherche, laboratoires... C'est ainsi que dernièrement nous avons appelé les directeurs d'unité à ne pas désigner individuellement les personnels non publiants (appel « Résister au traitement bibliométrique automatisé » du 13 Octobre). Des débats ont eu lieu dans plusieurs laboratoires ; plusieurs unités n'ont pas transmis cette information individuelle.

Dans le même esprit, **nous appelons** aujourd'hui les laboratoires, les départements, les Pôles de Formation et de Recherche **à ne pas demander de Chaires Université-Organisme**. Ce dispositif consiste à cibler un poste d'enseignant-chercheur mis au concours (donc un poste existant, pas un poste supplémentaire) pour accueillir un nouveau type d'enseignant-chercheur ne dispensant pendant 5 ans que 64h annuelles d'enseignement, se voyant attribué une prime substantielle et des moyens spécifiques pour sa recherche. Au sein d'un même statut (ou ce qu'il en reste), on crée une nouvelle catégorie, fort limité, travaillant moins et gagnant plus, la majorité des collègues voyant leur propre service alourdi, travaillant plus en gagnant moins. Les Chaires et l'équivalence TP=TD renforçant ainsi la « nécessité » de mettre en place la modulation des services. Cette question doit être mise en débat partout, dans les laboratoires, les départements. Les candidats aux PFR doivent se prononcer. Une telle démarche doit s'inscrire dans la durée ; lors de l'élaboration du contrat quadriennal le refus des Chaires doit être discuté dans chaque unité, chaque département, jusqu'aux Conseils centraux de l'établissement.

Pour plus d'informations, en particulier les transparents présentés en AG d'information :

- La section Snesup du campus UM2 : <http://www.snesup-lr.fr/>
- Le site national du Snesup : <http://www.snesup.fr/>